

## Recommandations de la **commission Climat et développement** pour la **Conférence de Paris sur les changements climatiques**

 30 novembre - 11 décembre 2015, Paris (France)

### **AGRICULTURES FAMILIALES & PAYSANNES ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : OUVRONS LES YEUX !**

**A**u niveau mondial, les agricultures familiales<sup>1</sup> sont en mesure d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population croissante tout en préservant les ressources naturelles et en faisant face aux changements climatiques. A ce jour, près de 800 millions de personnes souffrent chroniquement de la faim ; elles seront 600 millions de plus en 2080 si nous continuons sur le même rythme d'émission de gaz à effet de serre (GES).

L'agriculture, les sols et les terres sont particulièrement vulnérables aux évolutions du climat. S'ils sont à l'origine de près du quart des émissions mondiales de GES, ils peuvent contribuer à réduire la concentration existante dans l'atmosphère. Mais tous les modèles agricoles n'ont pas la même responsabilité : les systèmes d'agriculture industriels et intensifs en intrants chimiques, en énergie fossile et en capital contribuent bien plus aux émissions.

En 2011, les États parties prenantes de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se sont enfin mis d'accord pour engager des travaux sur l'agriculture. En tant qu'acteurs de développement travaillant avec les organisations paysannes et les petits producteurs/trices du Sud, dont les organisations membres de Coordination SUD se font l'écho, nous demandons que les agricultures familiales & paysannes soient placées au cœur des discussions sur l'agriculture au sein de la CCNUCC. Nous basant sur le dernier rapport du GIEC, nous estimons également que les discussions doivent aussi traiter de la sécurité alimentaire, notamment pour faire face aux défis du dérèglement climatique sur le droit à l'alimentation<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <http://www.coordinationsud.org/nos-positions/agriculture-alimentation/agriculture-familiale/>

<sup>2</sup> Cf. « La faim : l'autre visage du changement climatique. Conférence internationale des sociétés civiles sur les accords climat »



# 1 Pour des négociations ouvertes et transparentes

## 1. Permettre une implication directe et indirecte des organisations de la société civile, notamment des organisations paysannes (OP)

Agricultrices et agriculteurs familiaux des pays en développement représentent l'immense majorité des 500 millions d'exploitations agricoles du monde et sont les premiers touchés par les changements climatiques<sup>3</sup>. Bien que les organisations de producteurs soient « représentées » au sein du groupe des agriculteurs (*Farmers' Constituency* de la CCNUCC), il est essentiel d'augmenter et d'affirmer cette participation des OP mais aussi de mettre en place des systèmes de consultation et de renforcement des capacités au niveau national pour inclure la vision de ces OP au sein des positionnements des pays (en cohérence avec l'Article 6 de la Convention<sup>4</sup>).

## 2. Mettre les organisations paysannes au cœur du programme de travail sur l'agriculture du SBSTA

Depuis 2011, l'organe scientifique et technique de la CCNUCC, le SBSTA, a engagé une réflexion et des consultations sur un programme de travail dédié. Toutefois, il s'est rapidement avéré que l'adoption d'un agenda sur l'agriculture se heurtait à des divergences de points de vue entre les pays. L'agenda s'est ainsi retrouvé « bloqué » jusqu'en juin 2014. A cette date, le SBSTA a lancé un programme de travail en définissant quatre thèmes<sup>5</sup>. Les conclusions de ces travaux devraient permettre d'alimenter les négociations lors des COP21 et 22. Cependant, pour être pertinent, ce programme de travail sur l'agriculture doit se construire de manière ascendante, en prenant en compte les réalités paysannes locales, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

### Les ateliers du SBSTA sur l'agriculture : une course de lenteur loin des enjeux

Les deux premiers ateliers du SBSTA sur l'agriculture ont eu lieu en juin 2015<sup>6</sup>. Le premier portait sur les systèmes d'alerte précoce et plan de contingence pour faire face aux événements extrêmes ; le second sur l'analyse des risques et vulnérabilités des systèmes agricoles aux différents scénarios de changement climatique. Dans le premier atelier, peu de pays ont rappelé l'importance et la difficulté de mettre en place des services/alertes utiles aux agriculteurs et éleveurs. Aucune analyse précise n'a permis de mesurer le degré d'utilisation de l'information climatique/système d'alerte précoce, ni leurs impacts sur les capacités d'adaptation ou la réduction de l'insécurité alimentaire. On reste donc encore sur un discours reflétant trop peu les besoins des agricultures familiales des pays en développement. Dans le second atelier, le besoin de faire des analyses de vulnérabilités et de capacités participatives et différenciées notamment en termes de genre a été peu souligné. Aucune analyse n'a été présentée sur la différence de vulnérabilité en fonction du système agricole alors que cette question est clé. Cela aurait pourtant pu faire avancer le débat sur les modèles agricoles que doit promouvoir la CCNUCC pour réduire les émissions et promouvoir l'adaptation. Enfin, ni la société civile, ni les organisations paysannes n'ont été invitées à prendre part au débat.

## 3. Renforcer les synergies entre les différents espaces de gouvernance

Une meilleure coordination des espaces de gouvernance qui travaillent sur la thématique « agriculture/climat » est indispensable. Cela renvoie notamment à l'articulation entre la CCNUCC et les deux autres Conventions de Rio (Désertification et Biodiversité), mais également au renforcement des liens entre la CCNUCC et le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA), tant au niveau des organisations internationales concernées qu'au niveau des États Parties. Cette cohérence entre les espaces sera particulièrement importante ces prochaines années, le CSA devant notamment traiter des « systèmes agricoles durables ».

### Quelle place aux agricultures familiales dans l'initiative « 4 pour 1000 » ?

Producteurs de 70 % de l'alimentation mondiale, paysannes et paysans ont un rôle central à jouer dans la mise en valeur des sols. Il importe donc de les associer étroitement à la construction de l'initiative. Il n'est pas concevable que le « 4 pour 1000 » se limite à la recherche et aux grandes organisations internationales : toute initiative censée agir simultanément sur le climat et l'agriculture doit placer les agriculteurs familiaux au cœur des discussions et de la mise en œuvre.

### La « neutralité en matière de dégradation des terres » : un concept utile aux agricultures familiales ?

Inscrit dans les objectifs de développement durable (ODD 15, cible 15.3), la neutralité en matière de dégradation des terres a été adoptée à la COP12 de la Convention Désertification en octobre 2015. Cela donne à ce concept un rôle prépondérant sur la question des terres et sa gestion, dont l'agriculture. La neutralité en matière de dégradation des terres se décline autour de trois volets : éviter, réduire et réhabiliter. La nouveauté est que la neutralité en matière de dégradation des terres fait directement référence à des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en même temps qu'à des objectifs de réduction de la pauvreté via la gestion durable des écosystèmes. Les terres et l'agriculture entrent ainsi dans l'agenda du climat. Cependant, les modalités de mise en œuvre de cet objectif et de son financement ne sont pas résolues. La création d'un fonds spécifique est en réflexion, mais pose de nombreuses questions.

Ce dernier se baserait sur la mobilisation de fonds privés, surtout pour restaurer de grandes surfaces de terres via des opérateurs privés ; la piste du microcrédit est évoquée pour les petites surfaces. Le mystère reste total sur la manière dont les agricultures familiales seront impliquées.

Les droits fonciers sont à cet égard une question critique : ils sont revendiqués mais non reconnus sur 68 % de la surface agricole mondiale<sup>8</sup>.

<sup>3</sup> Hilal Elver, Rapporteur spéciale des Nations unies sur le droit à l'alimentation : [A/70/287](#), août 2015

<sup>4</sup> <http://article6.rec.org/>

<sup>5</sup> <http://unfccc.int/resource/docs/2014/sbsta/eng/l14.pdf>

<sup>6</sup> Cf. *Coordination SUD's submission to the UNFCCC's SBSTA Work Programme on Agriculture, March 2015* ;

Note de la CCD, *Système d'alerte précoce et information climatique, une clé pour la résilience à long terme*, mai 2015

<sup>7</sup> Cf. La Note de la CCD et de la C2A : *Initiative « 4 pour 1000 » : soyons vigilants !*, octobre 2015

Site officiel de l'initiative : <http://4p1000.org/>

<sup>8</sup> ILC <http://www.landcoalition.org/fr>

## 2 Promouvoir des modèles agricoles répondant aux défis de la sécurité alimentaire et des changements climatiques

On ne peut éluder la question des impacts différenciés des modèles agricoles en termes d'émissions de GES et d'impacts sur les écosystèmes, pas plus qu'on ne peut éluder la question de leurs capacités différenciées en termes d'adaptation.

### 1. Mettre en perspective les modèles agricoles et soutenir la transition agroécologique

L'agroécologie constitue un modèle productif efficace, résilient et durable, qui répond à la fois aux enjeux d'adaptation et d'atténuation. Sur le terrain, les bénéfices multiples de cette approche intensive en savoirs sont avérés<sup>9</sup>. Pratiquée sur des exploitations familiales paysannes, l'agroécologie permet la valorisation du potentiel des écosystèmes et des cycles naturels de la biomasse ainsi que la gestion du territoire dans ses différentes composantes environnementales, sociales et économiques. L'autonomie des populations locales et la préservation des ressources naturelles sont ainsi favorisées. Elle permet, en outre, de réduire le recours à des intrants de synthèse ainsi que d'augmenter les « puits de carbone » dans la matière organique du sol et la biomasse, et ainsi de réduire les émissions de GES.

Paradoxalement, les modèles agricoles industriels sont de plus en plus présents, voire encouragés, dans les pays émergents et les pays en développement. Ils sont pourtant très émetteurs, parce que consommateurs d'intrants de synthèse, d'énergie fossile et d'eau, tout au long des filières. Ils sont par ailleurs l'une des causes de la déforestation dans les pays du Sud, laquelle est responsable d'une part très importante des émissions de GES du secteur des terres.

Dès lors, ces modèles doivent impérativement être distingués<sup>10</sup>. Le programme de travail du SBSTA devrait entre autres souligner que les efforts d'atténuation doivent porter sur le secteur agricole le plus émetteur, et cibler l'agriculture industrielle, et ce en priorité dans les pays développés et émergents.

9 Des innovations agroécologiques dans un contexte climatique changeant en Afrique, septembre 2015

10 Cf. Note de position du Réseau Climat & Développement pour le climat de Bonn du 19 au 23 octobre 2015, p.2

11 <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Fiche-ACSA-CCD-C2A.pdf>

12 <http://www.climateSMARTagconcerns.info/cop21-statement.html>

#### La Global Alliance for a Climate-Smart Agriculture (GACSA)

L'Alliance internationale censée promouvoir l'agriculture intelligente face au climat a été lancée en septembre 2014 lors du Sommet Climat à New York. Une grande majorité des organisations de la société civile, dont les ONG membres de Coordination SUD, avaient fermement manifesté leurs doutes sur cette Alliance<sup>11</sup>. Un an après, 355 organisations de la société civile mondiale ont dénoncé un agenda principalement mis en place pour verdir les activités de l'agrobusiness<sup>12</sup> et du « business as usual ». Parmi les critiques majeures adressées à cette Alliance :

- ▶ Les pratiques promues ne sont délimitées par aucun critère ni normes sociales ou environnementales ;
- ▶ La différenciation des modèles agricoles et de leurs besoins ne sont pas identifiés ;
- ▶ Les acteurs impliqués ne respectent pas un équilibre Nord/Sud ;
- ▶ Aucun mécanisme de suivi et d'évaluation n'a été mis en place au sein de l'alliance ;
- ▶ La référence aux droits de l'Homme est très lacunaire.



## 2. Accompagner l'adaptation durable des agricultures familiales

Outre le soutien financier, les agricultures familiales & paysannes – à commencer par celles des pays les moins avancés – doivent être accompagnées dans leurs efforts pour s'adapter aux effets des changements climatiques.

### ► Par la large diffusion de pratiques d'adaptation

L'amélioration des pratiques agricoles durables et l'agroécologie sont une base indispensable pour permettre l'adaptation des agricultures paysannes. Cela inclut : le développement de l'agroforesterie ; des pratiques efficaces et équitables de gestion et de conservation des ressources, en particulier l'eau et les sols ; une bonne articulation agriculture/élevage, etc. Ces améliorations doivent s'accompagner d'un accès aux prévisions climatiques saisonnières et pluriannuelles afin de permettre aux paysans de faire face à un climat de plus en plus incertain. De même, est indispensable le renforcement de capacités des paysans et des autorités locales, en matière d'analyse et de gestion des risques climatiques, mais aussi d'aménagement du territoire. L'accès à des infrastructures de stockage adaptées et bas carbone est également à développer. Enfin, aucune mesure d'adaptation pérenne n'est possible sans réduction des inégalités, en particulier de genre, notamment en termes d'accès et de contrôle des ressources.

### ► Par la meilleure prise en compte des enjeux nutritionnels

La qualité des productions agricoles est affectée par les changements climatiques. En effet, cultiver du blé, du riz ou de l'orge dans un environnement avec une forte concentration en CO<sub>2</sub> peut réduire la teneur en protéines de ces céréales de 10 à 14 % ainsi que les concentrations de zinc et de fer<sup>13</sup>. Au-delà, tous les déterminants de la sous-nutrition sont concernés (santé, accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement, genre, sécurité alimentaire). Les perspectives sont alarmantes : si rien n'est fait pour relever le défi climatique, d'ici à 2050, la baisse des calories disponibles devrait augmenter la malnutrition infantile de 20 %. Les stratégies agricoles doivent donc être pensées en amont pour leurs impacts sur la nutrition et cibler les plus vulnérables. Les stratégies de diversification agricoles favorables à la résilience des plus vulnérables et assurant la promotion des cultures les plus intéressantes d'un point de vue nutritionnel doivent être appuyées.

13 <http://www.nature.com/nature/journal/v510/n7503/full/nature13179.html>

14 [http://www.avsf.org/public/posts/1424/fiche\\_innovation\\_avsf\\_equateur\\_par-tage\\_eau\\_2013.pdf](http://www.avsf.org/public/posts/1424/fiche_innovation_avsf_equateur_par-tage_eau_2013.pdf)

<http://www.camaren.org/foro-de-los-recursos-hidricos/>

15 <http://www.jolisaa.net/>

### ► Par le partage des connaissances et bonnes pratiques

La mise en commun des savoirs et expériences concrètes, des connaissances et savoir-faire paysans et des résultats de recherche est essentielle. Elle repose sur un dialogue entre les paysans (par exemple dans le cadre de « champs-école paysans ») et leurs organisations, la société civile, la recherche, les organisations de développement agricole.

Le renforcement des liens entre la recherche scientifique et les paysans pourrait se faire, par exemple, à travers l'implication de ces acteurs dans des plateformes d'innovation agricole aux niveaux national et régional<sup>14/15</sup>. Celles-ci pourraient viser le référencement et la promotion des principes agroécologiques de gestion des sols, des eaux et des paysages, etc.

### ► Par des réponses politiques structurées

Cette adaptation des agricultures familiales des pays du Sud aux changements/risques climatiques impose l'articulation des politiques agricoles et territoriales et leur mise en cohérence à différentes échelles, du national au local. Des plans nationaux d'adaptation ont été définis dans de nombreux pays, mais trop peu d'entre eux ont été déclinés en plans d'actions concrets et mis en œuvre, notamment par manque de financement et de soutien institutionnel.

Ces politiques doivent prendre en compte les difficultés soulevées par les paysans eux-mêmes, à travers la définition de plans locaux d'adaptation (prenant en compte les problématiques foncières) qui s'appuient sur les savoir-faire développés localement. Ces plans d'action locaux pourraient, par exemple, être alimentés par les propositions des plateformes d'innovation agricole citées ci-dessus.



### 3 Financer en priorité l'adaptation des agricultures familiales & paysannes

#### 1. Valoriser le fort potentiel des agricultures familiales

Les agricultures familiales & paysannes disposent d'un fort potentiel pour s'adapter aux contraintes climatiques. Elles sont aussi sources d'innovation, au niveau des méthodes de production comme au niveau social et institutionnel. Il est donc nécessaire de mobiliser des financements publics, additionnels et spécifiquement orientés vers les agricultures familiales & paysannes. Il est tout aussi nécessaire de réorienter à leur profit certaines subventions agricoles faisant la promotion de modèles agricoles industriels polluants et incompatibles avec les changements nécessaires.

Ces financements doivent servir à identifier et répliquer les savoir-faire locaux et les innovations (techniques, sociales et institutionnelles) en matière d'adaptation. Ils doivent permettre d'améliorer les prévisions et projections climatiques, ainsi que de mieux évaluer les vulnérabilités, notamment les facteurs et les évolutions de la malnutrition. Le Fonds vert doit inscrire l'adaptation des agricultures familiales & paysannes au rang de ses priorités. Il s'agit de créer un schéma de financement qui permette aux organisations locales d'y accéder, et qui soutienne durablement les actions proposées.

#### 2. Les marchés du carbone : une fausse solution

Les marchés de compensation carbone agricole sur le marché volontaire comptent parmi les fausses solutions qui menacent la sécurité alimentaire<sup>16</sup>. Ils ont déjà entraîné des acquisitions de terres et de forêts à grande échelle<sup>17</sup>. En plus de porter atteinte au droit à l'alimentation, ce type de projet a parfois été développé au mépris des droits fonciers des populations locales.

De plus, le modèle qu'ils proposent n'est pas viable. Du fait de coûts de transaction élevés, d'une répartition des risques inégale (principalement à la charge du petit producteur) et d'un revenu carbone par hectare souvent limité, la pertinence de ce type de projets pour les agriculteurs familiaux est loin d'être garantie. Enfin, la forte incertitude sur la demande en crédits carbone et les difficultés d'accès pour des petits producteurs ou des opérateurs locaux en font un mécanisme de financement très fragile dont les résultats en matière d'atténuation sont peu tangibles.

#### Le Fonds vert pour le climat, l'agriculture et la sécurité alimentaire

Lancé en 2011, le Fonds vert a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques (50 % des fonds porteront sur des projets d'atténuation et 50 % sur des projets d'adaptation). Les engagements se chiffrent à 10,2 milliards de dollars pour les quatre ans à venir (essentiellement sous forme de dons et prêts). Outre le faible engagement des États pour abonder ce fonds, des doutes demeurent encore sur les critères de sélection des entités accréditées, ainsi que sur l'accès facilité du secteur privé au fonds et sur l'additionnalité par rapport à l'aide publique. La part des financements qui pourraient être dédiés au secteur agricole n'est pas défini alors même que ce secteur a besoin d'un appui majeur pour opérer une transition agroécologique. Les grands projets permettant l'atténuation à grande échelle, encore considéré comme « climate-smart », risquent de prendre le dessus par rapport aux projets de soutien pour l'adaptation des paysans qui cultivent de petites parcelles.

<sup>16</sup> Les notes de la C2A n°21 : [Lutte contre la faim et les effets du changement climatique, attention aux fausses solutions !](#), 2015

<sup>17</sup> Anseeuw, W., L. Alden Wily, L. Cotula, and M. Taylor, *Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project*, ILC, 2012



Ce document a été réalisé par les organisations membres de la commission Climat et développement suivantes :

Action contre la Faim, Agrisud International, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, Association la Voûte Nubienne, CARE-France, CARI, CCFD-Terre Solidaire, GERES, Gret, Oxfam France, Secours Catholique-Caritas France



Crédits photos : AVSF

**Coordination SUD** est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 160 ONG qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

14, passage Dubail 75010 Paris • Tél. : +33 1 44 72 93 72 • [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

La **commission Climat et développement de Coordination SUD** travaille sur les liens entre développement et changement climatique. Elle regroupe une vingtaine d'ONG membres de Coordination SUD : 4D, Acting for Life, Action contre la Faim, Agrisud International, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, Association la Voûte Nubienne, ATD Quart-Monde, CARE-France, Centre d'Actions et de Réalisations Internationales, CCFD-Terre Solidaire, Electriciens Sans Frontières, Fondation Energies pour le Monde, Fondation GoodPlanet, Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités, Gevalor, GRDR, Gret, Initiative Développement, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement, Médecins du Monde, Oxfam France, Peuples Solidaires-ActionAid France, Planète Urgence, Secours Catholique-Caritas France, WWF.

Contact commission Climat et développement : **Vanessa Laubin, GERES**. Email : [v.laubin@geres.eu](mailto:v.laubin@geres.eu)

Ce document a été financé avec le soutien financier de l'AFD.

Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

